



Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

Compte-rendu du groupe de travail « Gestion » n°5 Le 18 septembre 2012, DDTM de la Vendée, La Roche sur Yon.

Réf. : HC/JJ/47-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : jjourdain@comite-peches.fr

Ordre du jour :

- Rappel des conclusions des précédents groupes de travail « Gestion »,
- Présentation des textes règlementant la protection des mammifères marins (M. Naulleau de la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) de la DDTM de la Vendée),
- Discussion en vue de la finalisation des fiches actions,
- Présentation et discussion sur le projet de Charte Natura 2000,
- Question diverses.

Début de la réunion : 14h

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*). Il précise que ce groupe de travail est le dernier avant le prochain comité de pilotage du site qui aura pour ordre du jour la validation finale du document d'objectifs (DOCOB), à l'automne 2012.

Après avoir rappelé les différentes phases d'élaboration du DOCOB réalisées, **M. Jérôme Jourdain** rappelle les conclusions des derniers groupes de travail « Gestion » :

- les enjeux du site identifiés,
- les objectifs de développement durable.

Il précise que le rapport « Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins » du bureau d'étude CREOCEAN est en cours de finalisation et que la validation du diagnostic écologique par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) est imminente. Un rapport provisoire a été livré et

présente les fiches habitats de la partie rocheuse du site. Ces habitats sont en « excellent » état de conservation, aux dires des experts scientifiques.

M^{me} Fanny Brivoal, coordinatrice pêche du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Pays de la Loire, demande si une date de validation du diagnostic écologique est fixée.

M^{me} Muriel Chevrier, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Poitou-Charentes, indique que le site du Plateau de Rochebonne constitue un cas particulier du programme CARTHAM (cartographie des habitats marins). Ce lot est le plus important en termes de surface et de nombre de sites Natura 2000 concernés et a démarré avec à peu près 6 mois de retard par rapport aux autres lots, sans que les délais aient été modifiés. Aucune date de validation n'est fixée pour le moment. La DREAL Poitou-Charentes fait pression sur l'AAMP pour faire valider rapidement ce document.

M^{me} Anne-Laure Barillé, directrice du bureau d'étude Bio-Littoral, ayant participé aux campagnes scientifiques menées sur le site en 2010 et à la rédaction du document en question, indique que sa validation devrait être imminente. Elle précise que la sollicitation des scientifiques dans le programme CARTHAM a évolué durant sa mise en œuvre, ce qui a suscité du retard dans la réalisation du document final.

M. François Colas, chef de la mission d'étude pour un Parc Naturel Marin dans l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, en profite pour faire part du changement de poste de M. Alain Pibot, ancien chef de projet CARTHAM devenu chef de l'antenne Méditerranée de l'AAMP. Son remplaçant est M. Benjamin Guichard.

M. Jérôme Jourdain indique que la campagne d'acquisition de données du programme PACOMM (programme d'acquisition de données sur les oiseaux et mammifères marins) est terminée.

M^{me} Muriel Chevrier précise que l'AAMP devrait rechercher des financements supplémentaires pour terminer ce programme PACOMM.

M. Vincent Ridoux, professeur à l'Université de La Rochelle et directeur de l'observatoire PELAGIS, UMS3462 ULR-CNRS, répond que la fin de la campagne 2012 d'acquisition de données du programme PACOMM a été financée par « EDF Energies Nouvelles ». Il précise qu'aucun transect ne passe dans le site du Plateau de Rochebonne en indiquant qu'il ne s'agit pas de la même dimension spatiale. Il ne faut donc pas attendre du programme PACOMM des données spécifiques au site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne.

M^{me} Anne-Laure Barillé demande si le calendrier de restitution des données, initialement prévu en 2014, est maintenu.

M. Vincent Ridoux répond que le calendrier final n'est pas encore fixé. Une restitution intermédiaire sera faite à la fin de l'année 2012. S'en suivra une analyse des données et les recommandations de sites Natura 2000 au large (hors des 12 MN).

M. Jérôme Jourdain présente la cartographie des habitats du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne intégrée dans le rapport provisoire de CREOCEAN.

M^{me} Muriel Chevrier indique le manque de correspondance des habitats du site avec le Cahier des Habitats Natura 2000.

M. Pierre-Guy Sauriau, chargé de recherche CNRS au LIENSs (Littoral, Environnement et Sociétés, Université de La Rochelle), répond que la majeure partie des habitats naturels marins présents sur le site n'ont pas de correspondance dans le Cahier des Habitats Natura 2000. Il prend en exemple les fonds meubles circalittoraux. Il explique que l'on risque de perdre de l'information si l'on se cantonne aux codes du Cahier des Habitats.

M^{me} Anne-Laure Barillé ajoute que le niveau 4 de la classification EUNIS n'est pas suffisant pour décrire de manière satisfaisante les habitats naturels marins présents sur le site.

M^{me} Muriel Chevrier répond que l'information ne sera pas perdue. Il manque juste la correspondance des codes du Cahiers des habitats avec la classification EUNIS présentée dans la légende de la cartographie.

Ensuite, M. Jérôme Jourdain invite **M. Pascal Naulleau**, chargé de mission environnement marin à la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) de la DDTM de la Vendée, à venir présenter deux diaporamas concernant les textes règlementant la protection des cétacés :

- Diaporama de la journée de restitution du programme FILMANCET (15/03/2011), Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du Ministère délégué aux transports, à la mer et à la pêche au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,
- Diaporama présentant l'Arrêté du 1^{er} juillet 2011 rectifié fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Les diaporamas sont joints à ce compte-rendu.

Une discussion et des précisions sur le programme « Obsmer » (observations à la mer) s'en suivent sur les espèces de cétacés, les bateaux et les pratiques concernés, les limites de l'échantillonnage induits par le fait que les professionnels sont volontaires, etc.

Pour en savoir plus sur le programme Obsmer : www.agriculture.gouv.fr ; www.ifremer.fr ; www.comite-peches.fr .

M. Vincent Ridoux apporte quelques précisions sur le projet de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins qui sera mis en place d'après l'article 4 de l'Arrêté du 1^{er} juillet 2011 modifié fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. La mise en œuvre de ce projet de déclaration de capture passera par une année d'étude pilote au cours de laquelle cinq ports seront concernés : Dunkerque, Le Conquet, Les Sables d'Olonne, La Rochelle et Arcachon. La participation demandée aux professionnels de la pêche pourra être de plusieurs niveaux, allant de la transmission d'informations concernant la capture (localisation, photographie, etc.) au débarquement de la carcasse dans les sites portuaires cités précédemment.

Ensuite **M. Jérôme Jourdain** lance la discussion en vue de finaliser les fiches actions. En préambule, il fait état des remarques des acteurs qu'il a reçu courant août, à savoir la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la mission d'étude pour un PNM sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), la DDTM 85 et le grand port maritime de La Rochelle.

M^{me} Amélie Boué et **M. François Colas** indiquent que la plupart de leurs remarques ont été étudiées et certaines prises en compte et en remercie l'opérateur.

M. Jérôme Jourdain propose aux membres du groupe de travail de passer les sous-actions une à une, dont voici le relevé de conclusion :

- **Fiche action 1 : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation**

M. Vincent Ridoux indique que les données acquises par le biais du programme PACOMM seront spatialement inadaptées au seul site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Adapter le périmètre du site aux grands dauphins ne serait pas pertinent, sauf s'il s'agit d'une population résidente. La zone à enjeu « grand dauphin » est trop aléatoire.

M. Jérôme Jourdain répond que cette zone à enjeu « grand dauphin » reflète les résultats acquis aujourd'hui sur cette espèce, à savoir l'identification d'une zone de concentration au nord du site. Cette sous-action est créée pour prendre en compte toutes les connaissances nécessaires (dont les résultats du programme PACOMM) et les avis scientifiques relatifs aux espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site au titre de Natura 2000 et permettant de juger de la véracité d'une adaptation ou non du périmètre du site cette espèce.

En ce qui concerne la cartographie des zones à enjeux du site, **M. Jérôme Jourdain** précise que **M^{me} Ségolène Travichon**, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), a fait le commentaire de faire référence à la cartographie des habitats établie par le bureau d'étude CREOCEAN (avec cartographie des habitats rocheux étudiés par Bio-Littoral).

M^{me} Muriel Chevrier indique qu'à ce titre le fond de carte sera, si possible et en fonction de la restitution du bureau d'études, actualisé avant le COPIL de validation.

M. Vincent Ridoux indique qu'une action d'acquisition de connaissance spécialement dédiée à l'étude de la fréquentation du secteur par des petits cétacés pourrait être envisagée. En effet le programme MARSAC relatif au suivi acoustique des marsouins communs fait l'objet de test sur deux sites (Arcachon et mer d'Iroise). Il serait potentiellement intéressant de mettre en place des C-POD (balises nécessaires au suivi acoustique) et de faire du Plateau de Rochebonne un site pilote supplémentaire, au large.

- **Fiche action 2 : Améliorer les connaissances sur l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs »**

M. Pierre-Guy Sauriau indique qu'aucune information n'a été acquise sur les plateaux rocheux nord du site. Il serait nécessaire de prendre en compte tout le code habitat rocheux « X33 » (correspondant à une mosaïque de substrats rocheux) pour améliorer les connaissances à l'échelle du site.

M^{me} Anne Laure Barillé rejoint ces propos.

M^{me} Muriel Chevrier répond que quelques plongées ont été réalisées au nord du site et que vis-à-vis des exigences et de l'objectif du réseau Natura 2000, cela apparaît suffisant, les habitats rocheux circalittoraux relevant de l'habitat générique 1170.

Un débat s'en suit sur les objectifs du réseau Natura 2000.

M^{me} Fanny Brivoal explique que si des efforts sont à produire pour améliorer les connaissances sur le site, il serait plus judicieux de se concentrer sur les parties rocheuses, l'habitat 1170-Récifs étant la principale motivation de désignation du site au titre de Natura 2000. Ces habitats rocheux présentent une biodiversité exceptionnelle mais n'ont pas été prospectés dans leur intégralité. Elle ajoute que si les campagnes scientifiques menées sur les habitats rocheux apparaissent suffisantes par rapport aux exigences du réseau Natura 2000, les connaissances acquises sur les mammifères marins devraient également apparaître suffisantes sur le site puisque l'on sait que la gestion de ces espèces n'est pas adaptée aux petits sites, sauf en cas de population résidente.

M^{me} Amélie Boué, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), répond que les connaissances sur les mammifères marins sont aujourd'hui insuffisantes pour établir ou non leur éventuelle résidence sur le site et qu'il est donc nécessaire de mieux connaître les fonctions de ces habitats rocheux.

M^{me} Nolwenn Gace-Rimaud, de Pêcheurs de Bretagne, propose de mettre plus en avant le critère de « réseau », Natura 2000 et aires marines protégées de manière générale, dans les fiches actions présentées, notamment dans les fiches actions 2, 3 et 4. Cette proposition est partagée par les membres du groupe de travail et la nouvelle rédaction des fiches en tiendra compte.

- **Fiche action 3** : Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire du site

M^{me} Nolwenn Gace-Rimaud souligne une incohérence entre les sous-actions 3.c et 3.d. Réaliser une « estimation des prises accidentelles de cétacés à l'échelle du site » est contraire au fait de vouloir « privilégier la gestion des cétacés par le réseau de sites Natura 2000 en mer ».

M. Vincent Ridoux indique qu'il n'est pas raisonnable et irréalisable d'estimer des prises accidentelles à l'échelle d'un seul site.

M^{me} Fanny Brivoal ajoute que les prises accidentelles de cétacés ne pourront pas être reliées directement à une activité exercée dans le site Natura 2000, les navires étant très mobiles en mer.

M. Jérôme Jourdain propose de modifier le titre de cette sous-action pour éviter tout amalgame. L'objectif de cette sous-action est bien d'évaluer les prises accidentelles des pêcheries exerçant une activité sur le site, à des échelles bien plus larges que le site du Plateau de Rochebonne. Cette évaluation ne peut que passer par le suivi des divers programmes et projets permettant d'évaluer les prises accidentelles de mammifères marins (projet de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins, restitutions annuelles des campagnes « Obsmer », etc.).

M^{me} Amélie Boué propose au chargé de mission Natura 2000 de vérifier la faisabilité de réaliser un plan d'échantillonnage Obsmer plus important sur le site du Plateau de Rochebonne.

- **Fiche action 4** : Suivre la gestion du site avec les autres programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site.

M^{me} Amélie Boué, indique que la science participative est une notion essentielle pour le site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. En effet des programmes de science participative pourraient représenter pour les scientifiques et le gestionnaire du site une importante source d'informations et un moyen d'acquérir de nouvelles connaissances sur les habitats rocheux, les espèces d'intérêt communautaire et les activités pratiquées (fréquentation, etc.). Elle propose également d'ajouter à la

Charte Natura 2000 une recommandation portant sur la mutualisation des moyens à la mer (navires des professionnels pour embarquer des scientifiques, etc.).

M^{me} Anne-Laure Barillé donne l'exemple du site Natura 2000 du Plateau du Four où des usagers du site (plongeurs) participent à un travail d'identification et de cartographie des macro-algues (laminaires, etc.). Elle propose de développer une interface numérique (site internet, etc.) permettant aux usagers de transmettre leurs données observées *in situ* (remplissage d'un tableau d'identification des espèces, etc.).

Les membres du groupe de travail choisissent de modifier le titre et le contenu de cette fiche action. Ils souhaitent une fiche action dédiée à la thématique « science participative ». Les autres sous-actions de la fiche action n°4 sont à replacer dans la fiche action n° 7 « Animation du site ».

- **Fiche action 5** : *Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site.*

M. François Colas se dit satisfait de l'évolution de cette fiche action depuis le dernier groupe de travail. Sa rédaction est plus claire et répond aux attentes du groupe de travail.

- **Fiche action 6** : *Sensibiliser le grand public et les usagers du site aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000.*

M. Jérôme Jourdain indique que la sous-action 6.c n'est pas une priorité pour cette fiche-action, on doit cibler le suivi de la mise en œuvre de nouveaux outils pédagogiques et non forcément en créer de nouveaux pour le seul site du Plateau de Rochebonne.

M. François Colas partage ce commentaire en indiquant qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place de nouveaux outils de vulgarisation des informations scientifiques. Néanmoins il est nécessaire de promouvoir la biodiversité « locale » en communiquant mieux auprès des établissements scolaires, etc. (photographies locales de mammifères marins, de tortues Luth, etc.).

- **Fiche action 7** : *Animation et vie du site.*

M. François Colas propose de faire une sous-action dédiée au tableau de bord de l'aire marine protégée.

M^{me} Muriel Chevrier et **M. Jérôme Jourdain** répondent que le tableau de bord constitue une sous-action de la fiche action n° 7. Ils précisent que le tableau de bord du site du Plateau de Rochebonne est à construire en étroite collaboration avec l'AAMP afin qu'il s'adapte et contribue au tableau de bord de l'AAMP.

- **Charte Natura 2000**

M. Jérôme Jourdain demande aux membres du groupe de travail s'ils ont des commentaires sur le projet de Charte Natura 2000 envoyé en document de travail.

Aucun commentaire des membres du groupe de travail.

M. Jérôme Jourdain propose aux membres du groupe de travail présents un délai supplémentaire pour faire part de leurs derniers commentaires sur les fiches actions (mises à jour) et la Charte Natura 2000. Il clôt le groupe de travail sur cette dernière précision et remercie ses membres pour leur participation.

Fin de la séance : 18h

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
Olivier MUSARD	AAMP	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	Présente
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	Présent
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Pierre-Guy SAURIAU	CNRS, Université de La Rochelle	Chercheur	Présent
Vincent RIDOUX	CRMM	Professeur	Présent
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Coordinatrice pêche	Présente
José JOUINEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	Présent
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Coordinatrice	Présente
Frédérique CHAUMEREUIL	DDTM 85 – SERN/NB	Chargée de mission N2000	Présente
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de mission N2000	Présente
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de mission N2000	Présente
Eric LE GALL	FFESSM	Représentant	Présent
Ségolène TRAVICHON	LPO	Chef de service espace protégé	Présente
Francois COLAS	AAMP	Chef mission d'étude PNM EGPC	Présent
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	<i>Excusé</i>
Delphine LEGUERRIER	DIRM NAMO	Mission de Coordination des Politiques de la Mer et du Littoral	<i>Excusée</i>
Amélie BOUE	LPO	Responsable de programme LPO	Présente
Pascal NAULLEAU	DDTM Vendée - DML	Chargé de mission environnement marin	Présent
Nolwenn GACE-RIMAUD	Pêcheurs de Bretagne	Représentante CCR Sud	Par téléphone